

## REUNION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE CINQ NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames Pascale DAGORN - Paola CHRETIEN - Noémie GERMAINE  
Messieurs - Christophe BUSSON - Jérôme MAHEUX

A donné pouvoir : Charles VEAUX à Pascale DAGORN  
Junior BRICHART à Laurent LEMARCHAND

Était excusée : Catherine MARTIN-LELIEVRE

A été élu secrétaire de séance : Noémie GERMAINE

-----

### 1/ Approbation du Conseil du 10 Septembre 2024:

Le conseil du 10 Septembre 2024 ne soulève aucune remarque.

### 2/ Infos du Maire :

Le Maire informe que l'inauguration du circuit touristique aura lieu le **samedi 23 Novembre 2024 à 11h** dans la salle des fêtes. Une convention sera signée avec les propriétaires donnant leur accord pour apposer les panneaux aux murs de leur propriété.

Le Maire informe que nous avons reçu deux courriers de remerciements :

- La Brigade Piron pour l'accueil que leur a réservé la commune lors du 18 Août 2024
- La famille TANTALIN pour avoir célébré le renouvellement des vœux de mariage de Mr. POTIGNON et de Mme. TANTALIN

Le Maire informe que de nouveaux volets vont être installés dans le logement communal situé au 1 Rue Léopold Trébutien afin d'améliorer l'isolation thermique.

Le Maire informe du renouvellement du contrat de service avec le logiciel de gestion du cimetière ELABOR ainsi que du renouvellement de la convention avec la fourrière de Verson (Caen la Mer).

Maison de la Nature : la modification du projet nous a été présentée. Un permis de construire est à suivre.

Concernant l'avancement du PLU, nous attendons un retour du tribunal administratif qui doit désigner un commissaire enquêteur pour mener à bien l'enquête publique. La date de l'enquête publique sera communiquée une fois celle-ci définie.

Le Maire informe que les travaux de réaménagement paysager dans le cimetière sont achevés et que la commune a obtenu de bons retours. Des dalles vont être installées à l'emplacement des poubelles afin de ne pas abîmer le gazon. Un composteur sera bientôt mis en place afin de trier les fleurs fanées et les végétaux.

Nous avons reçu un courrier du SDEC Energie confirmant l'inscription du projet d'effacement du réseau de la Rue du Lazaret au programme de travaux 2025.

Le Maire informe du passage au Compte Financier Unique de la collectivité pour le budget 2025.

La commune a reçu une dotation de soutien pour la protection de la biodiversité par le Département d'un montant de 3000 €, cette somme sera mise à profit pour le projet d'installation des rivets « Ne rien jeter, Ici commence la mer » et le financement du circuit touristique.

Le Maire informe qu'un appel aux bénévoles a été lancé pour effectuer des travaux de rénovation dans la salle des fêtes et qu'une vitrine a été installée à l'arrière de la salle pour y afficher les arrêtés municipaux et informations à destination des usagers de camping-cars.

Au sujet des festivités de fin d'année, le concert de chants de Noël avec la chorale d'Amfreville *Trois P'tites Notes* aura lieu à l'église le **samedi 14 décembre à 18h**.

Le goûter des aînés sera renouvelé cette année en même temps que la distribution des colis, qui aura lieu le mercredi 18 Décembre 2024.

Le maire signale la présence de ragondins dans la commune, des interventions sont programmées.

La commune n'a pas remporté le concours villages fleuris cette année, nous renouvelerons l'inscription au concours l'année prochaine.

### **3/ Délibération – Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE**

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Vote POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **4/ Délibération - Libéralités reçues**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un don de Monsieur et Madame POTIGNON en remerciement d'avoir célébré le renouvellement de leurs vœux pour la célébration de leurs 60 ans de mariage.

VOTE POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à l'encaissement de ce don et dit que la recette sera inscrite au compte 756 « libéralités reçues ».

#### **5/ Tour de table des commissions :**

**Comité des fêtes** – L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 8 Décembre, une assemblée générale se tiendra en janvier pour décider du renouvellement ou non du comité.

**Cérémonies** – Mme Pascale DAGORN fait un point sur l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre.

#### **6/ Questions diverses / Tour de table :**

Intervention de Mme. Noémie GERMAINE qui expose le fait de communiquer plus sur l'aide financière proposée par la commune aux frais de cantine.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé

La séance est levée à 20 heures 03 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal